

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Yves MARTIN, Marie-Paule DESPRES, Yann LE GALL, Eugène MALOEUVRE, Olivier MONHAROU, Patrick HENRY, Patrick SAVOURÉ, Marie-Jo BOUVRY, Jean-Luc PERDRIEL, Michel JOLYS, Damien GASNIER, Noël LEBRETON, Xavier BOUDET, Joël FEILDEL, Françoise LACHERON.

Absents Excusés : Joseph BODIN, Marie-Noëlle BLANCHARD, Jean POIRIER, Bénédicte VALLOIS, Jean-Luc PEAUDEAU, Malik OUMOHAND.

Procurations : Joseph BODIN a donné procuration à Noël LEBRETON.
Marie-Noëlle BLANCHARD a donné procuration à Marie-Jo BOUVRY
Jean POIRIER a donné procuration à Joël FEILDEL.
Malik OUMOHAND a donné procuration à Marie-Paule DESPRÉS.

M. Eugène MALOEUVRE été nommé en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h45.

Il est proposé au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :
- le remboursement d'une indemnité de sinistre.

Les membres du Conseil approuvent cet ajout à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2013 a été adopté à l'unanimité.

OBJET : Vote des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes

Tous les ans, le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le compte administratif qui correspond au bilan financier de la comptabilité du Maire. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du comptable, respectant ainsi l'obligation légale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

⇒ Approuve le compte administratif 2012, lequel peut se résumer ainsi :

I. Budget principal :

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 2 250 953,73 €
Le total des mandats 2012 s'est élevé à 1 997 952,62 €

Il résulte un excédent de fonctionnement 2012 de 253 001,11 €.
L'excédent reporté de 2011 était de 42 617,77 €.

Il en résulte un excédent de fonctionnement 2012 de 295 618,88 €.

Section d'investissement

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2012 s'élève à 905 762,19 €
Le total des mandats 2012 s'est élevé à 1 777 537,76 €.

Il en résulte un déficit d'investissement 2012 de 871 775,57 €

L'excédent reporté de 2011 était de 242 368,71 €

Il en résulte un **déficit d'investissement** de 629 406,86 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2012 qui seront repris au BP 2013 et qui s'élèvent à 437 089 € en dépenses d'investissement et à 851 077 € en recettes d'investissement, il en résulte un déficit d'investissement de 215 418,86 €.

Le résultat net de clôture s'établit ainsi à 80 200,02 €.

II. Budget assainissement

Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 144 236,81 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 131 874,56 €

Il en résulte un **excédent d'exploitation** 2012 de 12 362,25 €

L'excédent reporté de 2011 était de 77 723,69 €

Soit un excédent d'exploitation de 90 085,94 €.

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2012 s'élève à 75 813,80 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 59 145,02 €

Il en résulte un **excédent d'investissement** de 16 668,78 €

L'excédent reporté de 2011 était de 81 933,17 €

Soit un excédent d'investissement de 98 601,95 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2012 qui seront repris au BP 2013 et qui s'élèvent à 240 845 € en dépenses d'investissement et à 80 000 € en recettes d'investissement, il en résulte un déficit d'investissement de 62 243,05 €.

On constate donc un **excédent d'exploitation** 2012 de 90 085,94 € et un déficit d'investissement 2012 de 62 243,05 € soit un résultat cumulé de 27 842,89 €.

III. Budget Nouvelle Donne

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 2 596,92 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 5 179,47 €

Il en résulte un **déficit de fonctionnement** de 2 582,55 €

L'excédent reporté de 2011 était de 2 621,69 €

Il en résulte un **excédent de fonctionnement de clôture** de 39,14 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 89 032,80 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 30 429,35 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 58 603,45 €

Le déficit reporté de 2011 était de 7 994,87 €

Il en résulte un excédent d'investissement de clôture de 50 608,58 €

Le résultat net de clôture est donc de 50 647,95 €

IV. Budget ZAC du Bocage

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 716 883,95 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 737 685,85 €

Il en résulte un déficit de fonctionnement de : - 20 801,90 €

L'excédent reporté de 2011 était de 25 786,86 €

Il en résulte un **excédent de fonctionnement de clôture** de 4 984,96 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 746 734,43 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 716 883,84 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 29 850,59 €

L'excédent reporté de 2011 était de 153 265,57 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 183 116,16 €

Soit un **résultat net de clôture** de 188 101,12 €

VI Budget ZA Pôle Santé

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 224 424,30 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 229 656,07 €

Il en résulte un déficit de fonctionnement de 5 231,77 €

L'excédent reporté de 2011 était de 7 851,77 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 2 620 €.

Section d'investissement

Le total des titres émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 213 776,63 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 224 423,72 €

Il en résulte un déficit d'investissement de 10 647,09 €

L'excédent reporté de 2011 était de 36 223,37 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 25 576,28 €

Soit un résultat net de clôture de 28 196,28 €.

VII Budget Maison de Santé

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2012 s'élève à 40 000,69 €

Le total des mandats 2012 s'est élevé à 14 861,89 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 25 138,80 €

Section d'investissement

Le total des titres émis au cours de l'exercice s'est élevé à 678 202,45 €

Le total des mandats s'est élevé à 672 860,77 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 5 341,68 €

Le déficit reporté de 2011 était de 40 853,70 €

Il en résulte un déficit d'investissement de 35 512,02 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2012 qui seront repris au BP 2013 et qui s'élèvent à 50 285 € en dépenses d'investissement et à 56 797 € en recettes d'investissement, il en résulte un déficit d'investissement de 29 000,02 €.

Soit un résultat net de clôture de : 3 861,22 €.

- ⇒ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications de la balance de fin d'année, transmise par la Trésorerie de Retiers, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Approbation des comptes de gestion

Le compte de gestion est établi à la fin de chaque exercice comptable par le Receveur municipal.

Ce document présente les résultats de l'exécution du budget mais aussi la situation patrimoniale et financière de la Commune. Il doit être en concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur, à savoir le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'adopter le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes établi par Mme la Trésorière de Retiers et annexé à la présente délibération.

OBJET : Affectation des résultats du budget principal

Il convient, en application de l'instruction comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ D'approuver l'affectation des résultats du budget principal de l'année 2012 comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---|--------------|-------------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement | 629 406.86 € | |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | 215 418.86€ |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté | | 80 200.02 € |

- ⇒ De transmettre la présente délibération à M. Le Préfet, à Madame Le Receveur Municipal

OBJET : Affectation des résultats des budgets annexes

Il convient, en application de l'instruction comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ D'approuver l'affectation des résultats des budgets annexes de l'année 2012 comme suit :

-Budget Assainissement

:

| | Dépenses | Recettes |
|--|----------|-------------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement | | 98 601.95 € |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté | | 90 085.94 € |

-Budget ZAC du Bocage :

| | Dépenses | Recettes |
|--|----------|--------------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement | | 183 116,16 € |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté | | 4 984,96 € |

-Budget ZA pôle Santé :

| | Dépenses | Recettes |
|--|----------|-------------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement | | 25 576,28 € |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté | | 2 620 € |

-Budget Maison de Santé :

| | Dépenses | Recettes |
|--|------------|-------------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement | 35 512.02€ | |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | 25 138,80 € |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté | | |

⇒ De transmettre la présente délibération à M. Le Préfet, à Mme le Receveur Municipal

OBJET : Vote du budget primitif 2013 de la commune

M. le Maire a soumis à l'approbation du Conseil municipal le budget primitif principal au titre de l'exercice 2013.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité:

⇒ D'approuver le budget primitif 2013 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 2 347 974.92 €
 - Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 2 347 974.92 €
 - Un montant de dépenses en section d'investissement de 1 793 467.33 €
 - Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 1 793 467.33 €
- ⇒ D'approuver les annexes relatives au budget primitif 2013 telles qu'identifiées ci-dessous :
- La programmation pluriannuelle des investissements ;
 - Les montants de subventions accordés aux associations et établissements scolaires.

N'ont pas pris part au vote du point relatif aux subventions aux associations, les membres exécutifs d'associations concernées à savoir :

- Monsieur Le Maire concernant le Syndicat d'initiative ;
- Monsieur Patrick HENRY concernant le Badminton ;
- Monsieur Eugène MALOEUVRE concernant l'association Les Cadets ;
- Monsieur Yves MARTIN concernant l'association Les Cadets.

⇒ De transmettre la présente délibération au Préfet d'Ille et Vilaine, et à Mme Le Receveur.

OBJET : Vote des budgets annexes 2013

M. le Maire a soumis à l'approbation du Conseil municipal les budgets primitifs annexes au titre de l'exercice 2013.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

⇒ D'approuver **le budget annexe « Assainissement »** primitif 2013 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses d'exploitation de 233 849.01€
- Un montant de recette d'exploitation équilibré à 233 849.01€
- Un montant de dépenses en section d'investissement de 335 653.94€
- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 335 653.94€

⇒ D'approuver **le budget annexe « ZAC du Bocage »** primitif 2013 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 880 085.09€
- Un montant de recette de fonctionnement en suréquilibre à 885 070.05€
- Un montant de dépenses en section d'investissement de 880 085.09€
- Un montant de recettes en section d'investissement en suréquilibre à 900 000€

⇒ D'approuver **le budget annexe « ZA pôle Santé »** primitif 2013 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 181 791.47€
- Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 181 791.47€
- Un montant de dépenses en section d'investissement de 359 171.47€
- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 359 171.47€

⇒ D'approuver **le budget annexe « Maison de Santé »** primitif 2013 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 76 501.36€
- Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 76 501.36€
- Un montant de dépenses en section d'investissement de 135 575.66€
- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 135 575.66€

⇒ De transmettre la présente délibération au Préfet d'Ille et Vilaine, à Mme Le Receveur Municipal.

OBJET : vote des taux d'imposition 2013

Le projet de budget pour l'année 2013 s'établit, en dépenses et en recettes à 2 347 974.92€ pour le fonctionnement et à 1 793 467.33€, en dépenses et en recettes, pour l'investissement sans recours à l'augmentation des impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- ⇒ Fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013 à :
 - ⇒ Taxe d'habitation : 12,58%
 - ⇒ Taxe sur le foncier bâti : 16,47%
 - ⇒ Taxe sur le foncier non bâti : 39,47%
- ⇒ Précise que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune.

Objet : Avance remboursable du budget principal au budget annexe ZA Pôle Santé

Le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe.

Le conseil municipal est appelé à approuver le versement d'une avance de 154 171,47 € sur le budget amexe ZA Pôle santé nécessaire pour procéder au remboursement anticipé du prêt-relais souscrit en 2011 et qui arrive à échéance en 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Approuve le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe ZA Pôle santé, pour un montant de 154 171,47 €, nécessaire pour procéder au remboursement du prêt-relais souscrit en 2011,
- ⇒ Précise que le budget annexe remboursera ce montant au budget principal au fur et à mesure de l'encaissement du produit des ventes de parcelles restantes,
- ⇒ Dit que la dépense correspondante a été inscrite au budget principal 2013 à l'article 27638 des dépenses d'investissement et au budget annexe 2013 ZA Pôle santé à l'article 168768 des recettes d'investissement.
- ⇒

OBJET : Acquisition de la parcelle AC n°159.

Dans le cadre des aménagements paysagers et urbains futurs, la Commune souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle AC n°159 appartenant à Monsieur LETORT, celui-ci ayant fait connaître son intention de céder cette parcelle. Le contrat d'objectifs prévoyant, notamment, la réalisation d'une liaison piétonne entre le futur groupe scolaire et périscolaire public et le groupe scolaire privé et le pôle à vocation culturelle, le terrain de Monsieur LETORT faciliterait la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ D'acquérir la parcelle référencée AC n°159 au prix de 10.000 €.
- ⇒ Dit que les frais d'acte et de diagnostic (amiante et plomb) seront à la charge de la Commune
- ⇒ Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

OBJET : aliénation de délaissés de chemins ruraux

Par les délibérations en date du 20 mars 2012, du 15 mai 2012 et du 5 février 2013, le conseil municipal a pris acte de la demande des propriétaires riverains des chemins ruraux cités ci-après, et a souhaité que la procédure d'aliénation de ces chemins ruraux soit mise en œuvre dans les conditions prévues par l'article L. 161-10 du Code rural.

M. le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de cession des chemins ruraux suivants :

- ⇒ Chemin rural n°64 (La Rivière Guéra), au profit de M. et Mme GESLIN, demeurant au lieu-dit « La Rivière Guéra »,
- ⇒ Chemin rural n°8 (Le Brossay), au profit de Frédéric PAVY et Julie BOUDET et de M. et Mme DUQUENET,
- ⇒ Chemin rural n°158 (La Landais Chevière), au profit de M. Denis GEORGET,

- ⇒ Chemin rural n°152 (La Grivellière), au profit de M. et Mme PESLHERBE,
- ⇒ Chemin rural n°103 (La Touche), au profit de M. et Mme PLANCHENAULT

et constaté que ces sections de chemin n'ont plus d'utilité publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✓ Décide l'aliénation des chemins ruraux suivants :

- ⇒ Chemin rural n°64 (La rivière Guéra)
- ⇒ Chemin rural n°8 (Le Brossay)
- ⇒ Chemin rural n°158 (La Landais Chevière)
- ⇒ Chemin rural n°152 (La Grivellière)
- ⇒ Chemin rural n°103 (La Touche)

moyennant un prix de 0,30 euros par m² dans les conditions ci-dessus décrites et en précisant que les frais annexes seront supportés par les acquéreurs.

- ✓ Décide de sursoir à l'aliénation et la vente du délaissé de chemin rural n°120 (Le Grand Chêne).
- ✓ Charge l'étude de Maître Le Poupon, notaire à Martigné-Ferchaud, de la rédaction des actes de vente.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents se rapportant à la présente affaire.

OBJET : Remboursement d'une indemnité de sinistre.

Le 18 septembre dernier, un camion de la société de transports PEIGNÉ s'était couché dans le rond-point de Châteaubriant, fauchant dans l'accident un candélabre.

Le montant des dégâts occasionnés s'élevaient à 1446,68 €, auxquels il faut déduire une franchise de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ D'approuver le versement de l'indemnité de sinistre versée par MMA dont le montant s'élève à 1046,68 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le 5 avril 2013,
Le Maire,
Pierre JÉGU

